

# VILLE D'OULLINS

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCÈS-VERBAL IN EXTENSO DE LA SEANCE PUBLIQUE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

8 NOVEMBRE 2023

## ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2023.

### Table des matières

Création d'une Commune Nouvelle par le regroupement des communes d'Oullins et de Pierre-Bénite. .... 2

-0000000-

-La séance est ouverte à 19 H -

Mme POUZERGUE.- Bonsoir à tous, je vous propose de démarrer ce Conseil municipal.

Monsieur DELORME procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Cédric BARBIERO - Claire BELLISSEN - Christine CHALAND - Anaëlle CAILLET - Jean- Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Benjamin GIRON - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS -

Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Solange MARTELLACCI - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Gorges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT (Délibération n°2).

ABSENTE : Anne-France ARGANS

*Monsieur Louis PROTON est désigné secrétaire de séance.*

-000-

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2023.

**Mme POUZERGUE.**- Je vous demande d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Un certain nombre de modifications ont été apportées, est-ce qu'il y a besoin de préciser des certaines choses ?

*Le rapport est approuvé à l'UNANIMITÉ.*

-000-

Création d'une Commune Nouvelle par le regroupement des communes d'Oullins et de Pierre-Bénite.

**Mme POUZERGUE.**- Nous sommes donc réunis nombreux ce soir...

*-Cris de contestation-*

... Si je n'arrive pas à avoir le calme, je serais obligée de faire une suspension de séance et nous perdrons du temps collectivement.

*-Cris de contestation-*

-000-

*-Suspension de séance de 15 minutes-*

-000-

**Mme POUZERGUE.**- Nous allons essayer de reprendre. Comme j'essayais de le dire, nous sommes réunis ce soir pour un Conseil exceptionnel afin de délibérer sur la création de la Commune Nouvelle : Oullins-Pierre-Bénite.

*-Cris de contestation « référendum » -*

... Une commune Nouvelle issue du rapprochement entre les deux communes fondatrices : Oullins et Pierre-Bénite.

*-Cris de contestation-*

... Ce Conseil arrive après des mois de travail, d'échanges entre nos deux collectivités...

*-Cris de contestation « mensonge ! » -*

... Si je n'arrive pas à avoir le calme, Mesdames et Messieurs, je vais être obligée de faire évacuer la salle ce qui serait très dommage.

*-Cris de contestation-*

... Nos deux équipes municipales, nos deux administrations qui à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain n'en seront plus qu'une...

*-Cris de contestation -*

... Je suspends la séance une deuxième fois.

**-000-**

*-Suspension de séance de 15 minutes-*

**-000-**

**Mme POUZERGUE.**- Je vais essayer de reprendre à nouveau. Une fois de plus, je vous demande évidemment le calme, car si nous ne pouvons pas avoir d'échanges sereins, je serais obligée de faire évacuer la salle et l'ensemble des élus - l'opposition et la majorité - déplorerait le fait que je fasse évacuer la salle.

*-Cris de contestation-*

Je poursuis mon propos par rapport à ce projet pour revenir à la genèse de ce projet et au pourquoi de ce projet.

L'unification des deux communes Oullins et Pierre-Bénite prend d'abord son sens dans l'histoire de cette ville « commune » du passé...

*-Cris de contestation-*

...mais aussi, et surtout, dans la projection d'une dynamique partagée pour être plus forts ensemble face aux nouveaux enjeux de notre société.

On le sait tous, les dotations de l'État sont en baisse depuis plus de 10 ans maintenant et l'argent public de plus en plus rare. Les diverses crises que nous traversons et leurs conséquences s'ajoutent les unes aux autres : pandémie, guerre en Ukraine et ses conséquences directes sur notre économie...

*-Cris de contestation-*

... réchauffement climatique qui nous oblige à être encore plus réactifs afin de moins consommer de ressources énergétiques de plus en plus coûteuses. Nos budgets sont de plus en plus fragiles et le maintien de nos services en péril et interrogé chaque année.

Par ailleurs, les demandes de nos habitants sont de plus en plus nombreuses, ce qui est sans doute légitime, mais parfois impossible à mettre œuvre, par manque de moyens.

Ce projet de Commune Nouvelle prend donc tout son sens dans ce contexte.

*-Cris de contestation « démission ! » -*

... Trouver des synergies, des mutualisations des moyens matériels et humains pour nous permettre de maintenir les services actuels, mais surtout de développer de nouvelles propositions d'action et des projets d'envergure à venir, mais nous y reviendrons...

*-Cris de contestation-*

... Pourquoi ce rapprochement avec Pierre-Bénite ? Rappelons que nos deux communes situées aux portes de Lyon, sont toutes deux bordées par le Rhône et sont historiquement liées puisqu'il y a un peu plus de 150 ans, ce n'était déjà qu'une seule et même commune.

Deux villes aux valeurs qui se ressemblent : celles de la proximité, de la solidarité, de la mixité, de l'accessibilité, de la culture, de la convivialité...

*-Cris de contestation-*

... Deux villes qui ont déjà un certain nombre de politiques publiques communes en matière de santé, de jeunesse, de culture par exemple. Mais la mutualisation entre collectivités a ses limites et si nous voulons aller plus loin, la Commune Nouvelle le permettra.

*-Cris de contestation-*

Rappelons enfin, qu'une vraie politique d'incitation de ces rapprochements de communes existe. On le sait, une proposition d'incitation à la création de Communes Nouvelles plus intéressante figurera dans la prochaine Loi de Finances de fin d'année. Nous avons d'ailleurs été auditionnés récemment par une commission parlementaire transpartisane afin de pousser le gouvernement à prendre des mesures plus incitatives pour ces rapprochements de communes, ce qui montre bien que c'est un sujet d'actualité et une solution d'avenir.

Ce projet est ambitieux, il fera d'Oullins-Pierre-Bénite la 8<sup>ème</sup> plus grande Commune de la Métropole avec le poids politique et économique qui en découle, un potentiel d'attractivité décuplé.

Toutefois, et j'en ai bien conscience, il a fallu et il faudra encore faire comprendre l'intérêt de cette Commune Nouvelle ...

*-Cris de contestation-*

... Il a fallu et il faudra encore susciter l'adhésion de ceux qui la font et la feront vivre ...

*-Cris de contestation-*

... Je suspends la séance et je demande au Conseil municipal de voter le huis clos.

*On procède au vote à main levée.*

*26 voix pour.*

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ ABSOLUE des membres présents décide de la réunion à huis clos du Conseil municipal pour la suite de la séance du 8 novembre 2023.*

**Mme POUZERGUE.-** Comme nous avons la majorité absolue, je demande à la police municipale de faire évacuer la salle.

*-Cris de contestation-*

*-Monsieur Benjamin Giron quitte la séance à 19H55-*

**-000-**

*-Suspension de séance de 1 heure-*

*-La séance reprend à huis clos-*

**-000-**

**Mme POUZERGUE.-** On reprend la séance, et je ne vais pas vous faire un grand discours puisque l'on a présenté en commission cette délibération ainsi que les annexes. Je donne donc la parole à Madame SECHAUD.

**Mme SECHAUD.-** Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les adjoints,  
Les quelques mois qui nous séparent de l'annonce par la presse et non par vous, Madame la Maire, de votre décision de fusionner Oullins avec Pierre-Bénite ont semé beaucoup de confusion au sein des membres de notre collectivité : les élus, les habitants, les agents, les associations.

Savons-nous véritablement ce qu'est un élu ou une élue ? Nous accordons-nous sur le sens du mot « responsabilité » ? Connaissons-nous vraiment ce que signifie le mot « politique », le verbe « servir » ? Car les maires ne s'adressent-ils pas à leurs administrés en se présentant comme leurs serviteurs. Partageons-nous la même définition du mot « démocratie » ou se pourrait-il que sa représentation soit individuelle ?

« Politique » : manière concertée d'agir ; « élu » : personne désignée par une élection qui elle-même est un choix que l'on exprime grâce à un vote ; « démocratie » : régime politique par lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même ; « servir » : s'acquitter de certains devoirs envers quelqu'un ou une collectivité.

Face à la confusion que je viens d'évoquer en introduction, face à la perte de repères qu'a généré cette annonce de fusion non concertée, face à l'écroulement des valeurs que vous avez provoqué chez beaucoup, y compris parmi la plupart des élus membres de votre majorité, en cachant votre projet de fusion puisque vous ne les avez pas ralliés sur cette promesse lors de la constitution de votre liste en 2020 ni n'avez été élue grâce à elle. Le vote à bulletin secret sur la délibération du Conseil municipal du 8 novembre 2023 permettrait à chacune et à chacun des élus de retrouver le sens des responsabilités et de ne pas trahir la mission que notre régime politique démocratique leur a confiée à travers leur mandat et pour laquelle ils et elles se sont engagés au service des oullinoises et des oullinois, elles et eux seuls.

Les arguments financiers sont ceux que vous avancez volontiers pour justifier la fusion d'Oullins avec une autre ville. Les communes subiraient des baisses de dotation, c'est vrai ; les finances d'Oullins seraient ligotées par le remboursement d'une dette élevée, c'est vrai ; les charges à caractère général, qui sont essentiellement les salaires des agents municipaux, évoluent à la hausse par l'augmentation du point d'indice, c'est vrai ; les autres charges subissent l'inflation et l'augmentation des prix, c'est vrai.

Mais que faisiez-vous au temps chaud, Madame la Maire ? Ne chantiez-vous pas à tout-venant, à la veille des élections municipales de 2008, première adjointe à la culture de M. BUFFET et n'avez-vous pas consenti à mobiliser les premiers emprunts toxiques, 6M€ engloutis dans la construction de la médiathèque, promesse de campagne ? N'avez-vous pas également voté le montant des emprunts toxiques suivants ? Ne portez-vous donc pas la responsabilité de l'endettement de la Commune que vous brandissez aujourd'hui pour justifier d'une fusion de notre Commune ? Celle encore de dépenses inutiles que sont les pénalités imposées à toute commune ne respectant pas le taux fixé par la loi de logements sociaux : l'amende SRU.

La baisse de certaines dotations d'État est un fait, les pénalités en sont un autre, et vous voulez les esquiver en appelant les aides d'État en cas de fusion de communes. Une suspension de l'amende SRU pendant 3 ans, une dotation d'amorçage de l'État de même durée. Mais de deux communes il n'en resterait plus qu'une. D'autres dotations ou subventions perçues actuellement par Oullins et/ou par Pierre-Bénite subiraient, inversement et mathématiquement, une baisse, voire pourraient potentiellement être supprimées. Celle de la Métropole de Lyon - la dotation de solidarité territoriale - baisserait de plus de 400K€ par an, mais aussi, peut-être, celles d'État - la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation - soit près de 800K€ en moins d'un an qui pourraient être supprimés. De quoi donner du grain à moudre à M. MOROGE pour baisser un

poste dans les prochains budgets de la Commune Nouvelle, celui des subventions aux associations et de là évincer celles qui seraient en doublon. Peut-être espérez-vous M. MOROGE et vous-mêmes, Madame la Maire, l'obole régionale, mais cette collectivité n'intervenant dans les finances communales que par ces subventions aux caméras de surveillance, il n'y a pas de quoi faire vivre cette Commune Nouvelle, à moins que. Au sujet de la Métropole de Lyon et de la place des communes dans cette collectivité, vous semblez privilégier les relations conflictuelles qui ne servent pas les oullinoises et les oullinois malheureusement, mais seulement les intérêts politiques de quelques-uns de vos proches. Et l'on peut lire ici ou là dans le bilan de ces quatre derniers mois que vous avez nommé concertation et dans cette délibération, vos pics à l'endroit du Président Bruno Bernard, mais à quelle relation travaillez-vous entre la Métropole de Lyon et Oullins, Madame la Maire, en livrant la gouvernance de notre Commune à ces plus virulents pourfendeurs que constituent le duo MOROGE / WAUQUIEZ, eux qui se posent en adversaires acharnés de la collectivité Métropole de Lyon et ne rêvent par leur positionnement que de destin national, eux qui utilisent à cela la collectivité dans laquelle ils sont ou seraient élus. Et qui vous souffle cette récente virevolte rebelle d'une maire qui consiste à ne pas honorer ses rendez-vous avec le Président de la Métropole de Lyon et son exécutif quand il s'agit d'un projet de territoire à signer ou à claquer la porte d'une conférence de presse quand il s'agit d'expérimenter deux scénarios de circulation que les oullinois ont placé quasi ex æquo.

Oullins Pierre-Bénite ou Pierre-Bénite Oullins, quel que soit le sens des noms, si la fusion est votée ce soir par les élus de votre majorité et ensuite acceptée par Madame la Préfète, ce serait une ville virtuelle, un jeu vidéo avec à sa manette M. MOROGE pulvérisant les agents territoriaux. Ceux propulsés au départ à la retraite, ceux poussés vers une sortie mutation, ceux contractuels dont la mission va s'arrêter-là, ceux déplacés vers Pierre-Bénite, enfin tous celles et ceux qui resteront et qui ne savent pas à quel régime indemnitaire ils vont être mangés. M. MOROGE, toujours, ajoutant une brique à son empire duquel vous acceptez qu'il crée un conseil municipal à Pierre-Bénite histoire de continuer d'indemniser les élus de sa majorité en doublon avec ceux d'Oullins. M. MOROGE, encore, préparant peut-être en sous-main la liquidation des associations en doublon sur les deux villes.

Et les oullinoises et les oullinois que gagnent-ils dans ce loto de la fusion ? Leur territoire va s'agrandir : Jackpot. Ils toucheront une zone de risque technologique en plus, un site SEVESO, et en cadeau, recevront un plus vaste plan de prévention des risques technologiques. Dans la corbeille de la mariée, ils gagneront aussi un territoire de polluants éternels. Ils perdent en compensation le temps long d'une concertation, pas moyen de lever la main lors de l'unique réunion publique organisée par la majorité municipale, pas moyen de tenter une expression. Ne restait plus qu'un questionnaire en ligne leur demandant s'ils ne souhaiteraient pas un peu plus de sécurité, sans commentaire.

Le sujet est grave, 4 mois de concertation qui n'en est pas une sont-ils à la hauteur des enjeux ? Pourquoi cette précipitation ? Ignorer les risques psychosociaux chez les agents territoriaux en leur refusant une enquête à ce sujet, est-il le chemin rassurant que veut faire emprunter une Maire encore en place avant qu'elle ne quitte le navire ? Ne réunir que 200 personnes lors d'une seule réunion publique sur près de 27 000 habitants est-ce une représentation juste de la population ? Ou vouloir s'en contenter ne relèverait-il pas d'une marche forcée ? Corréler la réponse de 1016 citoyennes et citoyens au formulaire en ligne avec l'avis favorable

d'une majorité des habitants sur la fusion des communes est-il une erreur de calcul ou le mépris des habitants ? Faire fi du nombre de signataires sur la pétition citoyenne demandant un référendum, ignorer les participants aux rassemblements devant la mairie, agents comme habitants, revendiquant un référendum avant toute fusion, fait-il honneur au mandat de proximité qu'est celui de Maire ou comment qualifier cette absence d'écoute ? Vouloir empêcher la consultation des oullinois par le vote en retirant au parti d'opposition le prêt de la salle municipale octroyé au printemps n'est-il pas une entrave au bon fonctionnement de la démocratie ? Enfin, balayer les résultats du référendum organisé le 14 octobre dernier par les élus d'opposition, auquel ont participé 1 646 oullinois inscrits sur les listes électorales, soit 10% des inscrits, soit près de 30% des électeurs du second tour de l'élection municipale de 2020, résultats affichant 97,41%, soit 1 581 voix contre la fusion, ces résultats ainsi balayés, rester sourde et aveugle est-il responsable ? Malmener les agents territoriaux dans l'exercice de leurs missions et la réorganisation des services, provoquer le départ définitif de nombre d'entre eux, en déplacer d'autres sur le territoire Pierre-Bénite, plutôt que de se donner du temps pour comprendre le bouleversement de la collectivité et fédérer sur ce projet : est-ce pourquoi M. BUFFET vous a confié Oullins Madame la Maire ? Et est-ce pourquoi les oullinois vous ont élue ?

Que tous les élus de la majorité aient bien conscience s'ils se risquent à voter pour cette fusion ce soir qu'ils porteront la responsabilité par leurs voix d'avoir fait échouer la démocratie et de convoquer l'absentéisme aux prochaines élections. Qu'ils aient bien conscience aussi que les élus qui leur auraient fait miroiter des promesses pour gagner leurs voix à la fusion et la création d'une Commune Nouvelle ne tiennent déjà pas celles qu'ils ont faites en 2020.

Je voterai donc contre la fusion précipitée et non concertée des communes d'Oullins et de Pierre-Bénite.

**Mme POUZERGUE.**- Merci.

**M. MANTELET.**- Je souhaite débiter mon intervention en rappelant que le parti communiste est attaché aux communes, car il s'agit du 1<sup>er</sup> échelon de la démocratie et vous le savez. À ce titre, nous sommes opposés à toute réforme qui tend à éloigner un peu plus les citoyennes et les citoyens des lieux de démocratie en créant de nouvelles collectivités par mutualisation, que ce soit pour les communes nouvelles, pour les nouvelles régions ou encore la Métropole. Concernant cette dernière, vous avez d'ailleurs beau jeu de faire mine de la combattre alors que votre famille politique avait accompagné et valorisé sa création. Mais basta.

Pour revenir à la délibération du jour, je commencerai d'abord par aborder le cadre économique de cette fusion, pour rappeler que l'État a créé la loi portant création des communes nouvelles dans le but de faire des économies. Ce principe étant posé, il ne me paraît pas sincère de dire que la fusion d'Oullins et de Pierre-Bénite permettra à cette nouvelle collectivité d'être plus forte au niveau budgétaire.

Si je reprends l'étude qui a été faite par le cabinet KPMG et que je me réfère au Projet de Loi de Finances 2024, je constate d'abord que la dynamique budgétaire espérée est basée



prioritairement sur les aides de l'État pendant les 3 premières années, qui devraient être prolongées, certes, mais jamais pérennisées. Ce n'est pas l'esprit de cette loi, je le rappelle.

De plus, l'harmonisation de la fiscalité ne va pas amener de recettes supplémentaires, mais elle va pénaliser les habitantes et habitants de Pierre-Bénite quand elle va s'alléger pour les oullinoise et oullinois. Personnellement, je n'arrive pas à m'en réjouir. Et je ne suis pas persuadé que cette inégalité soit une bonne entrée en matière pour un rapprochement entre les deux communes. Au contraire, cette fiscalité va créer du ressentiment et de la tension entre les habitantes et les habitants. On a vu mieux pour favoriser le vivre-ensemble !

D'ailleurs, à propos de Pierre-Bénite, comme je l'ai dit en commission générale, je trouve extrêmement choquant qu'un conseil communal soit créé dans cette ville, et uniquement dans cette ville. D'abord sur le principe, car politiquement et institutionnellement parlant, les deux communes se valent, les deux communes auront un maire délégué, et donc les deux communes pourraient disposer d'un conseil communal en renfort du conseil municipal. Mais la raison qui me choque le plus, c'est qu'il s'agit surtout de permettre à des adjoints de Pierre-Bénite de continuer de toucher une indemnité qu'ils et elles ne pourraient pas percevoir au sein du conseil municipal, sauf à y restreindre le nombre d'adjoints. La confiance dans la classe politique est actuellement au plus bas, je ne suis pas persuadé que ce bricolage indemnitaire soit à propos dans ce contexte !

Au niveau des dotations, si la DSU devrait finalement être maintenue, il n'en est pas de même pour d'autres recettes qui devraient être revues à la baisse, voire annulées :

- La Dotation Nationale de Péréquation, soit environ -170 000 €.
- La Dotation Forfaitaire, soit environ -160 000 €.
- Les Dotations Métropolitaines, soit environ -470 000 €, sans compter la subvention du Grand Lyon pour le centre aquatique, celui-ci devenant communal et non plus intercommunal !

Baisses ou annulations auxquelles il faudra bien évidemment ajouter les dotations d'amorçage qui s'arrêteront bien un jour, ainsi que le retour des pénalités de la loi SRU du fait de la carence en logements sociaux. Soit dit en passant, je trouve extrêmement mesquin de passer par le gel de cette dernière pendant au moins 3 ans, quand on connaît l'ampleur de l'actuelle crise du logement.

Enfin, dans les prévisions qui nous sont présentées, si les finances se renforcent c'est notamment grâce aux économies d'échelle qui sont espérées. Elles seraient d'environ 1 200 000 € sur les charges de personnels, soit par des fermetures de locaux, soit surtout par des suppressions de postes. Les voilà les économies souhaitées par l'État. Et là encore, il n'y a pas de raison de se réjouir. On retrouve ici une bonne vieille recette libérale : la mutualisation, la rationalisation et au final la suppression de nombreux postes.

Ce sera d'ailleurs la transition pour le 2<sup>ème</sup> volet de mon intervention : les ressources humaines. Les informations que nous avons pu obtenir sont plus qu'alarmantes.

D'abord, de nombreux agents sont ou seraient sur le départ, c'est le cas plus particulièrement dans la police municipale où 10 agents sur les 12 sont partis ou cherchent à partir. Les

nouvelles conditions de travail seraient en grande partie responsables. Dans d'autres services, l'inquiétude est grande du fait du manque de visibilité sur les mois et années à venir. En conséquence, beaucoup attendraient une opportunité pour quitter la collectivité. Le manque d'information est très souvent pointé du doigt.

Pour d'autres, les choses sont claires, mais provoquent de l'amertume et de l'inquiétude. En effet, si 117 postes sur les plus de 700 que comptera la commune nouvelle, sont concernés par un changement de site, la grande majorité concerne des agents d'Oullins qui déménageront à Pierre Bénite : centre technique municipal, espaces verts, service des sports, service scolaire ou CCAS. Des transferts qui n'ont pas été préparés ni concertés avec les personnes concernées et dont beaucoup l'auraient appris par mail ! Si cette information est avérée, elle montre un mépris incroyable envers ces agents.

Sur les réseaux sociaux, des annonces de recrutement par la collectivité circulent déjà, à commencer par la police municipale. Cette fusion qui se fait sur la promesse de garantir plus de sécurité arrive après la transformation du commissariat d'Oullins en poste de police, et dans un contexte de départs massifs de policiers municipaux. Cela promet ! Et justement, sur les recrutements, on nous a présenté un calendrier de mise en place de l'harmonisation des emplois allant jusqu'à l'été 2024, au plus tôt. D'ici-là, les agents des deux villes conserveront leur statut, leurs avantages, leurs indemnités, mais qu'en sera-t-il des agents recrutés dans l'intervalle ? Quelle sera leur fiche de poste, leur statut, leurs avantages ? J'ai bien peur qu'on se retrouve dans la situation que j'avais annoncée lors du dernier conseil municipal : une collectivité avec au moins 3 statuts différents pour ses agents.

À propos justement de ces différences, et en attendant une hypothétique harmonisation, des agents vont travailler dans les mêmes services, mais avec des indemnités différentes et des avantages différents. À cela vont s'ajouter des méthodes, des cultures, des horaires même différents ! Là aussi, comme pour les contribuables, on peut dire que cette fusion ne se fera pas dans un climat serein.

Pour terminer, le 3<sup>ème</sup> volet de mon intervention reviendra sur la méthode. Je ne vais pas refaire l'historique, nous le connaissons bien, de la fuite dans la presse jusqu'à votre refus de nous prêter une salle pour notre référendum, en passant par cette consultation qui ne permettait pas de donner son avis sur votre projet. Ce qui est le plus incroyable et m'interroge le plus avec votre méthode, c'est que vous avez fait le choix de vous isoler de tout le monde :

- Vous vous êtes isolée des oullinoises et oullinois en les prenant par surprise, en ne leur donnant pas la possibilité de s'exprimer, en faisant une consultation pipée et contestable au niveau des résultats (une même personne pouvant être comptée 3 fois). Alors que notre référendum, lui, est sans appel : 1 646 personnes se sont mobilisées sur une journée, avec plus de 97 % de votes contre.
- Vous vous êtes isolée de votre conseil municipal, dont tous les membres ont appris cette fusion dans la presse, que ce soit l'opposition (on a l'habitude), mais aussi votre majorité. Personnellement, si j'avais fait partie de cette dernière, j'aurais vraiment eu l'impression d'être trahi et méprisé.
- Vous vous êtes isolée des agents municipaux qui n'avaient pas non plus été mis dans la confiance et qui sont pris dans une mutualisation des services à marche forcée, sans

réelle préparation et sans concertation ; une mutualisation déséquilibrée et inégalitaire qui provoque de nombreuses craintes et des départs.

- Vous vous êtes même isolée de votre propre famille politique. En effet, depuis l'annonce de la fusion, je n'ai ni lu ni entendu de déclaration venant de la droite métropolitaine en soutien à votre projet. François-Noël BUFFET a même récemment confirmé que, pour lui, le référendum aurait été souhaitable.

Alors avant que ce projet de fusion entre Oullins et Pierre-Bénite ne soit soumis au vote du Conseil municipal ce soir, nous direz-vous enfin pour qui et pourquoi vous tenez tant que cela à nous l'imposer ? Merci.

**Mme POUZERGUE.**- Merci. J'ai une demande d'intervention du parti Le Temps d'Agir. On commence avec vous, M. KOHLHAAS.

**M. KOHLHAAS.**- Je ferai une intervention unique, merci Madame la Maire et merci d'avoir proposé de raccourcir votre présentation. Ainsi vous m'excuserez par avance de faire un peu plus long que d'habitude, mais j'ai le sentiment que nous sommes réunis pour un moment important. Je crois qu'on le sait tous, qu'on l'a bien compris ce soir, et vous me permettez même d'exprimer qu'à notre sens c'est un moment grave pour nombre de nos concitoyens.

Créer une commune nouvelle et donc faire disparaître une commune nécessite du temps. L'association des Maires de France, dans son guide des communes nouvelles, ne donne pas de durée, mais indique que cela prend généralement plusieurs années, voire un mandat, et ne peut se faire en moins d'un an. Mais comme vous êtes bien plus forts et plus intelligents que tous les autres, vous y arriveriez en huit mois, dont deux mois d'été.

Une commune nouvelle, cela doit d'abord être un projet, un projet de territoire, associant les habitants, les associations, les entreprises, les commerces, les agents publics et bien sûr, les élus. Dans la délibération que vous nous présentez, nous trouvons surtout une fusion technico-administrative sans vraie vision d'avenir. À la réunion publique que vous avez organisée et où vous avez défendu cette fusion, vos électeurs ont jugé que votre projet était bien mince. Quant à la dynamique à impulser, le moins que l'on puisse dire c'est que c'est l'électroencéphalogramme plein. Les élus ont été prévenus par la presse, comme mes camarades l'ont déjà dit à plusieurs reprises, les agents sont mis devant le fait accompli, et la concertation parodique, selon les journalistes, que vous avez organisée n'a vraiment pas mobilisé grand monde, au point que la réunion de restitution que vous aviez annoncée à grand renfort de tambours et trompettes fin septembre n'a pas eu lieu.

Dans votre projet, vous parlez de la mutualisation de la police municipale, mais pas besoin de fusion pour cela, Sainte-Foy-Lès-Lyon et la Mulatière l'ont fait sans fusionner. En revanche, la fuite des agents et en particulier, des agents de la police municipale, consécutive à cette fusion risque de mettre à mal la sécurité à Oullins.

Dans votre projet, vous parlez d'un centre nautique. Un centre nautique a tout intérêt d'être intercommunal, peu de communes peuvent justifier d'un centre nautique et peuvent l'assumer seule financièrement. Ce centre nautique initialement intercommunal deviendrait donc communal et perdrait ainsi et sa justification et des financements.

L'essentiel de ce que nous comprenons à la lecture de votre projet réside dans votre volonté de vous renforcer dans le rapport de force vis-à-vis de l'État et de la Métropole. Il y a fort à parier que ce ne soit pas la bonne méthode. L'histoire et le présent ne cessent de démontrer le contraire et la fable de la grenouille ne peut pas faire office de projet.

Fusionner deux communes et ainsi faire disparaître une commune est extrêmement complexe d'un point de vue budgétaire et financier. L'étude d'impacts obligatoire qui est annexée à cette délibération nous dit certaines choses, mais ne nous dit pas tout.

D'abord, elle nous dit clairement que les deux communes sont extrêmement différentes, ce que je n'avais pas caché lors de mes précédentes interventions. Le rapprochement des deux fiscalités se fera sur 12 ans, entraînant une hausse de 18,6% des impôts à Pierre-Bénite et une baisse de 7,6% à Oullins. Cette baisse des impôts à Oullins, nécessaire pour ce rapprochement, va bloquer pour au moins 12 ans la dynamique fiscale qui était la nôtre. En effet, Oullins a la chance de bénéficier d'une dynamique fiscale lui permettant progressivement - et je l'ai salué à plusieurs reprises ici - de s'extraire de son niveau d'endettement très important. Ce nécessaire rapprochement va casser cette dynamique fiscale pour plus d'une dizaine d'années. D'ailleurs, l'étude KPMG le dit clairement page 25, je cite : « *L'épargne dégagée n'est pas suffisante pour permettre à la commune nouvelle de se désendetter tout en poursuivant ses investissements* ». L'étude KPMG porte essentiellement sur les trois prochaines années. Effectivement, l'État soutient la fusion de communes par l'attribution d'une dotation d'amorçage et par l'exonération des amendes SRU pendant trois ans. Cela peut donner le sentiment que la fusion de communes va apporter un peu d'oxygène à nos finances, mais pendant seulement trois ans. En lisant bien l'étude KPMG, on comprend qu'au-delà de 2026 l'avenir de la commune nouvelle va être tout autre. En effet, cette nouvelle commune va perdre les dotations de l'État dès 2027 : la dotation nationale de péréquation et la dotation forfaitaire pour environ 160K€ chacune et la dotation de solidarité urbaine pour 145K€. Il se murmure que l'État envisagerait dans le PLF 2024 un cadeau aux communes nouvelles côté DSU, ce qui détonnerait, vous l'avouerez, en comparaison à toutes les baisses de dotation de l'État de ces dernières années et sur lesquelles vous revenez d'ailleurs souvent et nous sommes d'accord.

Pour comprendre cela, il faut lire l'étude KPMG dans les détails et faire les calculs soi-même. À aucun moment, cette étude d'impact budgétaire ne dit clairement les choses au-delà de 2026.

Par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire distribuée aux 59 communes par la Métropole est pour partie proportionnelle à la population et à la surface de la commune, mais aussi pour partie forfaitaire. Là encore, pas besoin d'avoir le BAC pour comprendre que lorsque la Métropole distribue un forfait pour chaque commune alors pour deux communes, il y a deux forfaits et pour une commune, il n'y a plus qu'un forfait.

Le Président de la Métropole de Lyon vous a répondu au mois d'août que sur la base des réglementations actuelles, les services de la Métropole avaient calculé que la fusion des communes faisait perdre à la commune nouvelle près de 500K€ par an de financement métropolitain et ce dès 2024. En 2027, si l'on ajoute la perte des dotations de l'État ainsi que l'incertitude sur cette DSU et le PLF 2024, ce serait donc entre 800K€ et 1,2M€ que la commune nouvelle aura en moins de recettes. Comme il sera difficile de jouer sur la fiscalité vu l'engagement de rapprochement d'Oullins et de Pierre-Bénite sur 12 ans, la santé financière de la commune nouvelle va particulièrement s'aggraver. Malheureusement, l'étude

d'impacts KPMG ne formalise pas clairement ces faits et omet de signaler la baisse de la dotation de solidarité communautaire. Comme KPMG est un bureau sérieux, on peut imaginer que vous leur avez donné de fausses informations à ce sujet. On peut d'ailleurs noter que KPMG s'en doute puisque dans une phrase sibylline qu'ils glissent dans leur étude page 33, ils disent, je cite : « *Cela suppose que les garanties octroyées par la Métropole de Lyon séparément à chacune des communes soient maintenues dans le cadre de la commune nouvelle* ». Preuve qu'ils en doutent.

Concernant donc les impacts financiers et budgétaires, nous pouvons tout à fait constater que les élus ici présents, qui vont devoir s'exprimer sur votre projet de fusion, ne pourront le faire en toute connaissance de cause. Il est évident qu'il leur a manqué du temps, du temps pour que toutes les informations soient partagées, vérifiées, discutées et validées.

Créer une commune nouvelle et donc faire disparaître une commune, c'est aussi un projet qui repose sur le personnel. Associer les agents territoriaux à un tel projet nécessite du temps. En passant en force, vous avez fait le choix de vous mettre à dos les agents qui sont un élément essentiel à toute dynamique de projets. Ils ont exprimé très majoritairement à diverses reprises, en CST, en manifestant, et encore ce soir avec le rassemblement devant la mairie, si ce n'est leur opposition à votre projet, tout au moins de grandes inquiétudes. Les politiques de ressources humaines des deux communes étaient jusqu'à présent très différentes, je l'avais déjà signalé au Conseil municipal du mois de mars. Rapprocher ces deux politiques prend donc d'autant plus de temps, mais vous avez fait le choix de travailler à ce rapprochement à travers des groupes de travail qui se réuniront après le Conseil de ce soir et même après le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Tout cela ne peut que mettre en inquiétude les agents et ne peut que nuire à la dynamique du projet. Ces inquiétudes se traduisent aussi par de nombreux départs, mes collègues l'ont dit.

Enfin, nous avons été, je préfère le terme « concurrents » à « adversaires » lors des élections municipales de 2020. Vous portiez un projet qui s'appelait 100% Oullins. Tous les élus, tous les candidats de nos deux listes sont respectables et doivent être respectés. Chacun individuellement s'est engagé sur des valeurs, un projet, et chacun est attaché à notre territoire. À aucun moment ce projet de faire disparaître Oullins n'était inscrit dans votre campagne de 2020. À aucun moment pendant les trois premières années de votre mandat vous n'avez entamé avec les élus du Conseil municipal ni même avec ceux de votre propre liste une réflexion quant à cette fusion.

Chacun, selon le vote qu'il fera ce soir, portera devant ses amis, ses relations, ses voisins, la responsabilité de ce vote. Les valeurs de la démocratie et de la République dépassent largement les questions de cuisine politique. Nos façons d'assumer nos mandats d'élus sont directement en lien avec le délitement de la démocratie chez nos concitoyens. Nous ne pouvons pas masquer nos responsabilités dans l'évolution de la démocratie, dans le climat de suspicion et de conflit permanent qui ne cessent de progresser. Il est un élu que vous semblez apprécier, au point de vouloir le faire maire d'Oullins sans demander l'avis des électeurs d'Oullins, cet élu Jérôme MOROGE a dit récemment, je cite : « *Tenir parole, mettre en œuvre les actions pour lesquelles nous avons été élus, le respect de la parole donnée, voilà ce qui compte en politique* ». Il est fort inquiétant pour l'avenir de nos habitants que cet élu tienne

ses paroles quand il est Conseil régional et qu'il fasse le contraire quand il agit à vos côtés comme potentiel futur maire d'Oullins.

Nous voterons donc contre la disparition de la commune d'Oullins, merci.

**Mme POUZERGUE.**- Merci M. KOHLHAAS. Je n'ai plus de voix, je laisse M. DELORME répondre et puis je compléterai si je le peux à la fin.

**M. DELORME.**- Merci Madame le Maire, je ne reviendrai pas, Mme SECHAUD, sur le procès d'intention que vous formulez à l'endroit du Maire de Pierre-Bénite quant à sa gestion des ressources humaines, mais tous les actuels agents de Pierre-Bénite et d'Oullins ont leur place dans le nouvel organigramme. Votre intervention a au moins le mérite de me permettre de redire qu'une plus grande collectivité, c'est aussi davantage d'opportunités de mobilités internes pour nos agents. Je rappelle, car cela semble nécessaire, que nul n'est poussé vers la sortie.

Quant à vous, M. MANTELET, vous prétendez que les suppressions de poste sont une recette libérale. Dans ce cas, pourquoi nombre de mairies de gauche fusionnent ? Les annonces de recrutement sur lesquelles vous nous pointez du doigt sont sur les réseaux sociaux, sur les sites spécialisés, comme nous l'avons toujours fait. Je me réjouis que vous le découvriez. Et notamment pour la police municipale. Et je me réjouis de dire que depuis cette annonce de commune nouvelle, nous n'avons jamais eu autant de candidatures pour intégrer la police municipale. Nous sommes attachés à conserver une forte attractivité, et les nouvelles marges de manœuvre, notamment financières, que nous offre ce projet de fusion nous y aideront naturellement.

Enfin, vous semblez vous inquiéter de la cohabitation de plusieurs régimes. L'agenda social qui est largement détaillé dans les annexes de la délibération donne, me semble-t-il, une perspective assez claire et matière à vous rassurer M. MANTELET puisque l'essentiel des convergences seront débattues et votées avant l'été 2024.

Enfin, M. KOHLHAAS, KPMG est sérieux comme vous l'avez dit, vous avez raison, mais nous aussi. Nous avons transmis à KPMG les éléments financiers qui ont été votés en Conseil de Métropole. Sauf à dire que le Président de la Métropole renierait sa parole et remettrait en cause le vote de son conseil et de sa majorité, nous comptons bien sur la Métropole pour honorer ses engagements. Je vous remercie.

**Mme POUZERGUE.**- Merci. Quelques points de réponse également, Mme SECHAUD, je veux bien porter beaucoup de responsabilités par rapport à ma fonction d'élue depuis 2001 effectivement. Je veux bien porter la responsabilité sur le fait que des prêts ont été souscrits par la ville d'Oullins dans les années 2008, notamment pour financer la médiathèque, des prêts dont nous avons voté le principe en réunion budgétaire ici. En revanche, je refuse de porter la responsabilité des emprunts toxiques puisqu'il faut le savoir, vous le savez, seul le maire, emprunte et met sa signature sur un emprunt, porte la responsabilité effectivement des prêts qu'il contracte au nom de la Ville, au nom des habitants. Donc je refuse vraiment de porter cette responsabilité. Je le dis publiquement et je le redirai. Autant je cautionne, et nous avons d'ailleurs été plusieurs ici à l'époque pour cautionner le fait que l'on emprunte, que l'on emprunte pour investir dans des bâtiments et des équipements lourds, c'est plutôt vertueux.

À un moment donné, il y avait des besoins. En tout cas, je refuse effectivement de porter cette responsabilité. Il se trouve que l'on n'emprunte plus depuis deux ans, mais que je contracte des prêts au nom de la Commune, je le fais seule avec les conseils avisés de nos services heureusement. Reste que c'est bien l'engagement du maire seul. Je tenais à rétablir ce fait.

Ensuite, beaucoup de choses ont été dites, mais pour rebondir sur la dotation de la Métropole, on a effectivement été très surpris par ce courrier et il y a eu des engagements, des votes en décembre 2021 assurant aux communes qui perdraient en termes de DSC suite aux nouveaux critères, que nous demandions là aussi depuis de nombreuses années, que ce ne serait pas avant 2026. Et j'espère que vous - qui êtes à la fois élus municipaux et élus métropolitains - défendrez le fait que l'on ne voit cette baisse qu'à partir de 2026 si tel était le cas.

Par rapport aux départs et aux embauches, M. MANTELET, c'est un peu la vie d'une collectivité et je suis au regret de vous dire que l'on reste extrêmement attractif. On a eu des départs que je ne nie pas, des départs pour différentes raisons et pas uniquement à cause de la fusion, des rapprochements familiaux, etc. Mais on a aussi beaucoup d'embauches et l'on continue d'être attractif. On utilise certains moyens modernes pour essayer de recruter, parce que pour la police municipale notamment, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une sorte de « mercato » au niveau des communes puisque l'État se désengageant malheureusement de ce côté-là, on le voit bien sur Oullins, cela fait que l'on a moins de policiers nationaux dans nos communes, ce qui nous oblige d'augmenter les effectifs de nos polices municipales si l'on veut assurer la sécurité de nos citoyens. Ce n'est pas propre à Oullins, ce n'est pas propre à Sainte-Foy ni à la Mulatière ou autres. C'est le cas dans toute la France, y compris hors Métropole. Parfois, l'herbe semble être plus verte ailleurs, mais visiblement il se trouve que l'herbe n'est pas si mauvaise à Oullins puisque l'on a cinq arrivées dans les semaines à venir et l'on continue d'embaucher. On passe des annonces dans certains supports parce que c'est aussi un moyen de recruter nous permettant sans doute de faire parler de la Commune un peu autrement et de peut-être attirer de nouveaux candidats.

Enfin, M. KOHLHAAS, quant à la délibération technique dont vous avez parlé, c'est aussi la forme qui nous est imposée par l'État. Pour autant, il me semble qu'elle parle quand même des grands enjeux que je n'ai pas voulu reprendre en début de séance pour faire plus court, mais je pourrais vous en parler longuement si vous le souhaitez. Reste que je pense que tout est dit dans la délibération au niveau des grands enjeux, sur le pourquoi de la volonté de cette commune nouvelle. Elle est effectivement très normée, cela a été un grand travail avec les services de l'État pour que cette délibération soit conforme à leurs attentes en la matière afin que la Préfète puisse publier l'arrêté de constitution de cette commune nouvelle. Puis, vous parliez des valeurs et vous savez que l'on y est attaché, on partage un grand nombre de valeurs avec l'équipe municipale de Pierre-Bénite, mais plus largement avec l'ensemble de nos habitants, me semble-t-il. Le fait de vouloir porter ce projet de commune nouvelle, pour moi, ne remet pas en cause les engagements que nous avons pris en 2020. D'abord, les élus que nous sommes vont continuer de travailler sur un nouveau territoire certes, mais au moins jusqu'en 2026 sur Oullins, et ils seront les garants des engagements que nous avons pris à l'époque auprès de la population, c'est une évidence pour nous.

Voilà très rapidement par rapport à vos différentes interventions.

**M. KOHLHAAS.**- Nous souhaiterions proposer un vote à bulletin secret, comme cela a été proposé par Joëlle SECHAUD. Je pense que l'on en sortirait tous grands et vous aussi en montrant que vous avez l'adhésion très majoritaire de votre majorité sur ce projet.

**Mme POUZERGUE.**- Je ne partage pas tout à fait votre point de vue sur le vote à bulletin secret. Au contraire, quand on vote à main levée, je pense que l'on assume ses choix. Je vais seulement appliquer ce que nous dit le Code des collectivités. Il nous dit qu'un vote à scrutin secret peut avoir lieu lorsqu'un tiers des membres présents le demandent. C'est ce que nous allons faire.

Je demande formellement qui souhaite un vote à bulletin secret ?

*Les 7 élus d'opposition votent pour.*

Au total, nous sommes 33 présents, car ce sont bien les élus présents qui se positionnent par rapport à ce vote à bulletin secret, et pour l'obtenir il faudrait avoir 11 votes favorables, ce qu'il faut qu'il manque 4 voix pour que ce soit à bulletin secret.

Par rapport à cette délibération sur la création de la Commune Nouvelle Oullins Pierre-Bénite, je mets ce rapport aux voix.

*On procède au vote à main levée.*

*Le Conseil adopte cette délibération à la MAJORITÉ.*

*8 votes Contre : Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Joëlle SECHAUD.*

**Mme POUZERGUE.**- Je vous remercie. C'est un moment historique pour nos deux communes. Même si le public n'est pas là, je voudrais remercier à la fois mon équipe municipale parce que les uns et les autres ont été bousculés, certains se sont posés beaucoup de questions, mais il y a eu beaucoup de loyauté, beaucoup d'implication des uns et des autres dans ce projet. Je voulais donc vous remercier du fond du cœur. Je voudrais également remercier l'ensemble des directeurs de pôle, des chefs de service, qui se sont beaucoup impliqués. J'aurais vraiment souhaité qu'ils soient présents ce soir puisqu'ils auraient dû assister à ce Conseil, mais on ne reviendra pas sur les circonstances de ce soir. Puis un remerciement tout particulier à vous Stéphane MIGNERY ainsi qu'à la directrice des services de Pierre-Bénite parce que vous avez vraiment été la cheville ouvrière de ce projet et pour sa mise en place on a encore beaucoup de travail devant nous. Donc je voulais vraiment vous remercier du fond du cœur, à la fois pour votre adhésion à ce projet dès que nous avons commencé à en parler ensemble et pour votre humanité, votre bienveillance, ainsi que votre professionnalisme qui vous caractérisent. Les choses avancent et avancent plutôt bien. Nous serons prêts le 1<sup>er</sup> janvier pour cette nouvelle page de l'histoire de nos deux communes qui ne seront plus qu'une. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

*-Applaudissements - La séance se termine à 22h00.*



Procès-verbal envoyé aux élus le 30/11/2023

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 14/12/2023

Procès-verbal mis en ligne le 21 / 12 / 2023

<p>Madame Clotilde POUZERGUE Maire Conseillère métropolitaine</p> 	<p>Le secrétaire de séance Monsieur Louis PROTON</p> 
---	---

